

Arrêté n°2024-12-18-04 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 08-10-18

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-07 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 08-10-18 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-07 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 08-10-18 – Collège B ;
- Vu le changement de situation de Monsieur Mathias LAVIN et de Madame Raphaëlle GUIDÉE au 1^{er} septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de nomination n° 2024-12-18-03 du 18 décembre 2024 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- | | | |
|------------|-----------|------------|
| - Madame | Christine | BARON |
| - Monsieur | Robert | BONAMY (*) |
| - Madame | Isabelle | JOUTEUR |
| - Monsieur | Denis | MELLIER |
| - Madame | Charlotte | KRAUSS |

Article 2 : Collège B

- | | | |
|------------|-----------|------------|
| - Madame | Anne | DEBROSSE |
| - Monsieur | Francisco | FERREIRA |
| - Monsieur | Thibault | FAYNER (*) |
| - Monsieur | Marie | MARTIN |
| - Madame | Aurelie | MOIOLI |

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 18 décembre 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

